

N° d'ordre : 022 / 2011

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE DIEULOUARD

COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice	27
de Présents	19
de Votants	25

L'an deux mille onze, le jeudi dix-sept mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le jeudi dix mars, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy SOUHAIT, Maire.

Etaient représentés : Sylviane GARDELLA-MAURER, Pascale BOURGUIGNON, Sylvia LEJEAU, Ghislain CAVAJANI, Claudy JACQUEMIN, Zahra SOURI.

Etaient absents : Claire TRUCHOT, Cédric BOURZEIX.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de M. Stelvio FLEURY, Secrétaire de séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT A MOUSSON – ADJONCTION DE LA COMPETENCE "RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES"
--

La Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson compte plus de 221 assistantes maternelles exerçant leur activité sur son territoire, en complément des modes de garde collective existants (crèches, halte-garderies).

La création, au niveau communautaire, d'un relais "assistantes maternelles" permettrait de favoriser :

- l'information sur ce mode de garde,
- la mise en relation des parents avec les assistantes maternelles,
- l'information, le soutien, et la formation des assistantes maternelles.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

Vu l'intérêt d'harmoniser cette intervention au niveau communautaire,

APPROUVE l'adjonction à la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson de la compétence "Relais Assistantes Maternelles" ;

PRECISE que l'intérêt communautaire de cette compétence sera constitué par "la mise en œuvre, la gestion et le financement d'outils et de moyens permettant de faire fonctionner un "Relais Assistantes Maternelles".

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 023 / 2011

PROJET INTERCOMMUNAL DE REHABILITATION DU COTEAU DE LA MOSELLE : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ASSOCIATION ANNE – AUTORISATION A SIGNER

A la suite de la disparition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'Association Nancéienne pour un Nouvel Espace Social (ANNE), dont le siège social est à Nancy – 36 Rue Maréchal Juin, est amenée à reprendre, en qualité de maître d'œuvre, la gestion du chantier de réhabilitation des sentiers du coteau de la Moselle, projet intercommunal pour lequel nous avons convenu, avec les Communes de Jezainville et Maldières, que Blénod lès Pont-à-Mousson en assurerait la maîtrise d'ouvrage, conformément à la convention signée le 11 décembre 2009 entre les trois communes.

La prestation de l'association ANNE est arrêtée à la somme de 25 000 € pour 200 demi-jours de travail (soit 125 € / demi-jour), pour la première année.

Je vous rappelle qu'en vertu de la convention de maîtrise d'ouvrage, la dépense sera répartie au prorata entre les trois communes.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec l'association ANNE sur la base du plan de gestion défini par l'ADEVAL, en date du 26 novembre 2009.

La dépense sera inscrite à l'article 2031 – Hors opération – du Budget Principal de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 024 / 2011

BUDGET 2011 - COMMUNE DE BLENOD LES PAM : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2010

Vu le résultat de l'exercice 2010	+ 217 946,37 €
-----------------------------------	----------------

Vu le résultat antérieur reporté	+ 153 077,64 €
----------------------------------	----------------

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2010 :	+ 371 024,01 €
---	-----------------------

Vu le résultat de l'exercice 2010	+ 2 759 649,33 €
-----------------------------------	------------------

Vu le résultat antérieur reporté	- 45 894,59 €
----------------------------------	---------------

Résultat de clôture de la section d'investissement 2010 :	+ 2 713 754,74 €
--	-------------------------

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

DECIDE, au budget primitif de l'exercice 2011 de la commune de BLENOD LES PONT A MOUSSON, la reprise anticipée des résultats de la section de fonctionnement de + 371 024,01 € et de la section d'investissement de + 2 713 754,74 €.

PRECISE que le résultat de fonctionnement sera repris de la façon suivante :

- 002 « résultat reporté » : 371 024,01 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 025 / 2011

BUDGET PRIMITIF - COMMUNE DE BLENOD LES PONT A MOUSSON – EXERCICE 2011

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2011, organisé en application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 10 mars 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	7 282 070,01 €	7 282 070,01 €
Section Investissement	4 078 314,00 €	4 078 314,75 €

Délibération adoptée par 21 voix pour et 4 abstentions : MM Jean BARBELIN et Georges PERADOTTO, Mmes Christiane BASTIEN et Mireille RABOLINI.

N° d'ordre : 026 / 2011

IMPOTS DIRECTS - FIXATION DES TAUX POUR 2011

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués pour l'année 2010,
- le produit attendu en 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'Habitation : 9,28 %

Taxe foncière (Bâti) : 10,27 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 36,12 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 027 / 2011

BUDGET 2011 - SERVICE DES EAUX DE BLENOD LES PAM : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2010

Le conseil municipal,

Vu le résultat de l'exercice 2010 + 34 682,30 €

Vu le résultat antérieur reporté + 3 036,37 €

Résultat de clôture de la section d'exploitation 2010 + 37 718,67 €

Vu le résultat de l'exercice 2010 - 235 488,09 €

Vu le résultat antérieur reporté + 97 618,69 €

Résultat de clôture de la section d'investissement 2010 : - 137 869,40 €

DECIDE au budget de l'exercice 2011 du SERVICE DES EAUX DE BLENOD LES PONT A MOUSSON la reprise anticipée des résultats de la section d'exploitation de + 37 718,67 € et de la section d'investissement de - 137 869,40 €.

PRECISE que le résultat d'exploitation sera inscrit de la façon suivante :

- 1068 « affectation résultat » : + 37 718,67 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 028 / 2011

BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX – EXERCICE 2011

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2011, organisé en application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 10 mars 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif du SERVICE DES EAUX - exercice 2011, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	115 115,00 €	115 115,00 €
Section Investissement	1 079 827,40 €	1 079 828,48 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 029 / 2011

**BUDGET 2011 - « VILLAGE D'ENTREPRISES BLENOVISTA » :
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2010**

Le conseil municipal,

Vu le résultat de l'exercice 2010 - 24 089,23 €

Vu le résultat antérieur reporté + 73 834,71 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2010 + 49 745,48 €

Vu le résultat de l'exercice 2010 + 9 645,24 €

Vu le résultat antérieur reporté + 3 452,29 €

Résultat de clôture de la section d'investissement 2010 : + 13 097,53 €

DECIDE, au budget de l'exercice 2011 du « VILLAGE D'ENTREPRISES BLENOVISTA », la reprise anticipée des résultats de la section d'exploitation de + 49 745,48 € et de la section d'investissement de + 13 097,53 €.

PRECISE que le résultat d'exploitation sera inscrit de la façon suivante :

- 002 « résultat reporté » : + 49 745,48 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 030 / 2011

BUDGET PRIMITIF « VILLAGE D'ENTREPRISES BLENOVISTA » – EXERCICE 2011

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 février 2011, organisé en application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 10 mars 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE le budget primitif « Village d'entreprises Blénovista » - exercice 2011, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	224 041,00 €	224 041,48 €
Section Investissement	94 505,00 €	94 509,53 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 031 / 2011

AIDE AU PREMIER DEPART EN CENTRE DE VACANCES 2011

Piloté par la Jeunesse au Plein Air (JPA), le dispositif « d'Aide au 1er départ en centre de vacances » permet aux enfants et aux adolescents de bénéficier de vacances en séjour collectif à tarif réduit. Il est financé par le Conseil Général de Meurthe et Moselle, le Conseil Régional de Lorraine, la CAF de Meurthe et Moselle et les communes signataires.

Le montant de l'aide aux familles est fixé à 80 € minimum par enfant pour lesdites communes.

Le Conseil municipal, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Citoyenneté, le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder 80 € par départ réalisé sur la base d'un nombre maximum de 10 séjours de vacances pour l'été 2011.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention relative au financement du dispositif « Aide au 1er départ en centre de vacances » avec la JPA pour l'été 2011.

La dépense est inscrite à l'article 6713 du Budget Principal 2011 de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 032 / 2011

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2011

VU l'avis favorable de la commission Vie Associative et Sportive émis lors de sa réunion du 03 mars 2011,

Le Conseil, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la vie associative et sportive, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année 2011, aux associations et aux clubs sportifs suivants :

ASSOCIATIONS DIVERSES

Amicale des donneurs de sang	400 €	Unanimité
Association de chasse ACCA	350 €	Adoptée par 24 voix pour et 1 voix contre : Mme RABOLINI
Association des graviers	210 €	Unanimité
Blénod Animations Loisirs (toutes sections)	3 500 €	Unanimité
Ensemble WIELICZKA	4 800 €	Unanimité
ACPG-CATM – TOE	300 €	Unanimité
Anciens de Pont-à-Mousson SA	100 €	Unanimité

EMPLOI – INSERTION – ACTION SOCIALE

Comité des Œuvres Sociales du personnel communal et du CCAS de Blénod	30 980 €	Unanimité
Association "Premiers pas"	200 €	Unanimité
Maison de retraite de Thiaucourt	100 €	Unanimité
Association des résidents de la Maison de Retraite Joseph Magot	100 €	Unanimité
Secours Catholique PAM	100 €	Unanimité

ENSEIGNEMENT

Ecole élémentaire	3 833 €	Unanimité
Coopérative école Louise Michel	1 706 €	Unanimité
Association scolaire Jacques Prévert	1 664 €	Unanimité
Classes de découvertes (provisions)	285 €	Unanimité

SPORTS

Cercle modélisme Blénod Lorraine	1 000 €	Unanimité
Athlétic COB	2 350 €	Unanimité
COB Basket féminin	1 920 €	Unanimité
COB Cyclisme	3 600 €	Unanimité
COB Cyclotourisme	5 850 €	Unanimité
COB Football	15 000 €	Unanimité
COB Gymnastique Volontaire	1 120 €	Unanimité
COB Randonnée Pédestre	900 €	Unanimité
COB Tennis	700 €	Unanimité
COB Tennis de Table	1 000 €	Unanimité
CSB Football jeunes	15 000 €	Unanimité
CSB Football séniors	50 000 €	Unanimité
CSB Handball	6 000 €	Adoptée par 24 voix pour. M. BERTELLE ne prend pas part au vote
Judo Club	1 400 €	Unanimité
VTT Blénod	1 400 €	Unanimité
Volley Club	300 €	Unanimité
Pontam Usine Vétérans	550 €	Unanimité

RECAPITULATIF

ASSOCIATION DIVERSES	9 660 €
EMPLOI – INSERTION – ACTION SOCIALE	31 480 €
ENSEIGNEMENT	7 488 €
SPORTS	108 090 €
TOTAL SUBVENTIONS	156 718 €

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget Principal 2011 de la Commune.

N° d'ordre : 033 / 2011

AVENANT EN PLUS VALUE AU NOM DE L'ENTREPRISE VALANTIN CHIARAVALLI

Dans le cadre du MAPA « Aménagement de voirie, renouvellement des réseaux d'eau potable et eaux pluviales, enfouissement des réseaux secs », suite à la nécessité de déplacer la conduite d'eau potable rue Camille Cavallier, il est devenu indispensable de remplacer les bordures de trottoir et de reprendre en enrobé ceux-ci.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme et du cadre de vie, le Maire entendu après en avoir délibéré :

DECIDE de signer l'avenant en plus value n° 1, d'un montant de 60 812,95 € TTC, avec l'entreprise VALANTIN CHIARAVALLI, 21 Rue Saint Léopold, 54300 LUNEVILLE.

Le montant global du marché s'élève donc à 830 844,43 € TTC.

Cette dépense est imputée à l'article 2318 du budget de l'eau.

Délibération par 22 voix pour et trois abstentions : M. WIHLIDAL, Mmes BASTIEN et RABOLINI.

N° d'ordre : 034 / 2011

AVIS CONSULTATIF DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PONT A MOUSSON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Pont-à-Mousson par délibération du 21 décembre 2010 a arrêté son projet de révision du Plan d'Occupation des Sols et transformation en Plan Local d'Urbanisme.

La Commune a souhaité être associée à cette consultation et ce conformément à l'article R 123.9 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier de révision de Plan d'Occupation des Sols et transformation en Plan Local d'Urbanisme pouvait être consulté aux Services Techniques à compter du 7 Février 2011.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols et transformation en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-à-Mousson.

Délibération adoptée à l'unanimité.